

Département  
de la MOSELLE

## COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

**Séance du 05 décembre 2023**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Pierre Edouard BODEREAU ;

**Présent par procuration** : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. SINDT Jean-Marc  
M. RISCH Jérôme donne procuration à M. KOP Patrice

**Absente excusée** : Mme MARCK Christelle

### 6 – Appartements communaux rue « Abbé Senzy » : devis changement des radiateurs électriques

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les appartements communaux situés « Rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-Lès-Sierck sont en cours de rénovation, la peinture des 3 appartements est actuellement effectuée par le personnel en insertion de l'ASBH. Il rappelle également qu'il y a lieu de changer tous les radiateurs dans les 3 appartements et présente le devis de Monsieur SINDT Alain Electricité générale 34 Route de Bouzonville à Haute-Sierck comme suit :

Devis N° 892023 Monsieur SINDT Alain Electricité pour un montant de 5 200.00 € soit 6 240.00 € pour la fourniture et pose de 13 radiateurs à fluide thermoconducteur à commande digitale

Dans la continuité de la rénovation et après constat de l'état de dégradation du sol et du manque d'insonorisation dans les appartements de la « Rue de l'Abbé Senzy », Monsieur le Maire propose également de faire établir un devis pour la pose de revêtement de sol stratifié avec pose d'une sous couche amortissant les bruits.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, Monsieur SINDT Alain ayant quitté la salle, valide à la majorité des membres présents moins une voix, le devis de Monsieur SINDT Alain Electricité générale pour un montant de 5 200.00 € soit 6 240.00 € et autorise Monsieur le Maire à faire établir et signer un devis pour la pose de revêtement de sol stratifié avec sous couche amortissant les bruits. Il charge Monsieur le Maire de donner suite en signant les documents nécessaires à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 05 décembre 2023

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20231205-0605122023-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2023  
Date de réception préfecture : 07/12/2023